

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2023

DATE DE PUBLICATION : 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, à 19h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK - M. MALGHI - Mme BRANDON -M. KHALID - Mme RASAMOELY – Mme SOW – M. JOLIVET – Mme HENRY – M. LALOT - M. RENOUF – M. TAVARES - Mme LAMA – M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU – Mme PRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme PASCAUD à M. DEMAUMONT
- M. BA à Mme HENRY
- M. BARAY à Mme HEUGUES
- Mme MANAÏ-AHMADI à M. ÖZTÜRK
- Mme BAYRAM à M. MALGHI
- Mme CAYOUX à Mme SOW
- Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD
- Mme TORRES à M. KHALID
- M. TOUANE à Mme PHESOR
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE
- M. BALABAN à M. JOLIVET

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme SOW

OBJET :
**Compte-rendu de la délégation d'attributions
à Monsieur le Maire**

CHALETTE SUR LOING, Conseil Municipal du 13 avril 2023

OBJET :
Compte-rendu de la délégation d'attributions
à Monsieur le Maire

Directeur de secteur : Laurence SURIEU

Service : Pôle affaires générales et juridiques

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE / Laurence CHAINTREAU

M. Le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération du 13 juin 2020, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par la délibération.

Décision n° 01/2023 : Demandes de subventions – Aménagement de l'espace naturel sensible le Grand Rozeau

Il a été décidé :

- de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires cités ci-dessous afin d'obtenir les subventions afférentes pour l'exécution des travaux cités ci-dessus, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement détaillé :

| Dépenses | Recettes |
|--|--|
| <p>2023 Le ponton au-dessus de la Mare : 16 800,00 HT</p> <p>Réaménagement du chemin entre le canal et la passerelle rue de la Fontaine : 29 526,00 HT</p> <p>2024 Réaménagement du chemin entre la passerelle au-dessus du Solin en direction du lac et la passerelle rue de la fontaine : 59 212,00 HT</p> | <p>DETR : 43 430,40 HT</p> <p>Département : 2023 : 10 000 € 2024 : 8 500 €</p> <p>Région : 2023 : 12 250 € 2024 : 10 250 €</p> <p>Auto-financement : 2023 : 1 107,60€ 2024 : 20 000,00 €</p> |
| Total : 105 538,00 euros HT | Total : 105 538,00 euros HT |

Décision n° 02/2023 : Demandes de subventions – Travaux et achat du matériel de la cuisine centrale

Il a été décidé :

- de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires cités ci-dessous afin d'obtenir les subventions afférentes pour l'exécution des travaux cités ci-dessus, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement détaillé :

| | | |
|---------------------|---------------------------------------|----------------------|
| DEPENSES : | | |
| Maitrise d'œuvre | 25 000, 00 euros H.T | |
| Travaux | 250 000, 00 euros H.T | |
| Contrôle technique | 3 000, 00 euros H.T | |
| S.P.S | 3 000 ,00 euros H.T | |
| | Total : 281 000 euros H.T | |
| RECETTES : | | |
| CD45 – volet 3 2023 | 155 000, 000 euros H.T | 55% |
| DETR/DSIL 2023 | 72 250, 00 euros H.T | 25% |
| Autofinancement | 53 750, 00 euros H.T | 20% |
| | Total : 281 000, 00 euros H. T | Total : 100 % |

Décision n° 03/2023 : Demandes de subventions 2023 – Aménagement de l'espace baignade du lac

Il a été décidé :

- de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires cités ci-dessous afin d'obtenir les subventions afférentes pour l'exécution des travaux cités ci-dessus, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement détaillé :

| | | |
|-------------------|--------------------------------------|----------------------|
| DEPENSES : | | |
| Travaux | 150 000, 00 euros H.T | |
| | Total : 150 000 euros H.T | |
| RECETTES : | | |
| DETR/DSIL 2023 | 52 500, 00 euros H.T | 35% |
| Autofinancement | 97 500, 00 euros H.T | 65% |
| | Total : 150 000, 00 euros H.T | Total : 100 % |

Décision n° 04/2023 Demandes de subventions – Travaux et achat du matériel de la cuisine centrale

Il a été décidé :

- de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires cités ci-dessous afin d'obtenir les subventions afférentes pour l'exécution des travaux cités ci-dessus, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement détaillé :

| | | |
|---------------------|--------------------------------------|----------------------|
| DEPENSES : | | |
| Maitrise d'œuvre | 25 000, 00 euros H.T | |
| Travaux | 250 000, 00 euros H.T | |
| Contrôle technique | 3 000, 00 euros H.T | |
| S.P.S | 3 000 ,00 euros H.T | |
| | Total : 281 000 euros H.T | |
| RECETTES : | | |
| CD45 – volet 3 2023 | 155 000, 000 euros H.T | 55% |
| DETR/DSIL 2023 | 72 250, 00 euros H.T | 25% |
| Autofinancement | 53 750, 00 euros H.T | 20% |
| | Total : 281 000, 00 euros H.T | Total : 100 % |

Décision n° 05/2023 : Aide humanitaire d'urgence au profit des victimes des séismes en Turquie et en Syrie

Il a été décidé :

- de verser une aide humanitaire d'urgence d'un montant de 3 000€ au Secours Populaire Français,
- afin de venir en aide aux victimes des séismes ayant frappé la Turquie et la Syrie dans la nuit du 5 au 6 février 2023.

Décision n° 06/2023 : Attribution d'une aide financière à Mme E. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 400 euros à L'AUTO-ÉCOLE DORIAN située 47 rue du 23 août 1944 à Chalette sur Loing,
- dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme E.

Décision n° 07/2023 : Attribution d'une aide financière à Mme B. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 400 euros à L'AUTO-ÉCOLE DORIAN située 47 rue du 23 août 1944 à Chalette sur Loing,
- dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme B.

Décision n° 08/2023 : Attribution d'une aide financière à Mme K. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 400 euros à L'AUTO-ÉCOLE DORIAN située 47 rue du 23 août 1944 à Chalette sur Loing,
- dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme K.

Décision n° 09/2023 : Convention avec le CIDFEF pour la formation des élus

Il a été décidé :

- d'autoriser la conclusion d'une convention avec l'association CIDFEF, relative à la formation de conseillers municipaux pour l'année 2023.

Les élus concernés pourront bénéficier de toutes les formations proposées par le CIDFEF pour l'année 2023.

pour un montant forfaitaire de 4 350€ TTC.

Décision n° 10/2023 : Attribution d'une aide financière à Mme Y. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 300 euros à L'AUTO-ÉCOLE DORIAN située 47 rue du 23 août 1944 à Chalette sur Loing, dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme Y.

Décision n° 11/2023 : Attribution d'une aide financière à M. K. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 500 euros à L'AUTO-ÉCOLE DORIAN située 47 rue du 23 août 1944 à Chalette sur Loing, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. K.

Décision n° 12/2023 : Attribution d'une aide financière à M. U. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 300 euros à L'AUTO-ÉCOLE MARIEN située 5 rue Saint Just à Chalette sur Loing, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. U.

Décision n° 13/2023 : Attribution d'une aide financière à M. Z. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 300 euros à L'AUTO-ÉCOLE DORIAN située 47 rue du 23 août 1944 à Chalette sur Loing, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. Z.

Décision n° 14/2023 : Attribution d'une aide financière à Mme B. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 200 euros à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 371 rue d'Alsace – 45160 OLIVET, dans le cadre de la formation BAFA de Mme B.

Décision n° 15/2023 : Attribution d'une aide financière à Mme L. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 200 euros à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 371 rue d'Alsace – 45160 OLIVET, dans le cadre de la formation BAFA de Mme L.

Décision n° 16/2023 : Attribution d'une aide financière à M. E. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 300 euros à L'AUTO-ÉCOLE MARIEN située 5 rue Saint Just à Chalette sur Loing, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. E.

Décision n° 17/2023 : Attribution d'une aide financière à Mme F. dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 200 euros à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 371 rue d'Alsace – 45160 OLIVET, dans le cadre de la formation BAFA de Mme F.

Décisions prises en matière de marchés publics et soumises au contrôle de légalité

MP/CL 01/2023 - Marche à procédure adaptée - Grosses réparations de voiries

Il a été décidé :

- de souscrire un marché en procédure adaptée à bons de commande relatif aux grosses réparations de voiries avec l'entreprise VAUVELLE, ZA le Bussoy – 45290 VARENNES CHANGY pour un montant compris entre 50.000 € HT minimum et 500.000 € HT maximum.

L'exécution des prestations commencera à compter de la notification du contrat jusqu'au 31/12/2024. La durée de chaque période de reconduction est de 24 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois soit jusqu'au 31/12/2026.

MP/CL 02/2023 – Marche à procédure adaptée - Travaux d'aménagement paysager de la base de loisirs - Modification 1 au marché 2022-06 - lot n°1 VRD

Il a été décidé :

- de signer une modification n°1 avec l'entreprise VAUVELLE ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus et moins-value (selon devis ci-joint)

Suite au recalage du projet, les bordures T3 ont été remplacées par des T2, qui sont des bordures suffisamment dimensionnées pour ce type de chaussée (1)

Dans le cadre du recalage du projet, il a fallu prolonger les bordures T2 accompagnées de CS 1 afin de terminer correctement la réalisation, permettant de conserver une cohérence de projet (1)

Dans le cadre du recalage du projet et la prolongation des bordures, il a fallu prolonger les bordures A2 sur l'entrée de la zone.

Il a été demandé par la MOA la création d'un réseau d'arrosage supplémentaire

Un accès au poste de refoulement a été oublié dans le cadre de l'étude de projet, ce qui justifie la création d'une allée (bordure, terrassement, bidim, enrobé, etc), interrompant la noue et demandant la création entre le pont et la fin du projet, une zone en enrobé a dû être ajoutée afin de finir proprement le projet.

A cause de la proximité de réseaux sensible, il s'avère que la mise en œuvre de glissière en bois en lieu et place de l'existant est trop risquée. Il a été décidé de mettre en œuvre de bordures chasse-roue et une signalétique horizontale.

Incidence Financière

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| - Montant initial du marché | 661 905,50 € HT |
| - Montant de l'avenant | 12 669,50 € HT |
| - Nouveau montant du marché | 675 575,00 € HT |

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP/CL 03/2023 – Marche à procédure adaptée - Travaux d'aménagement paysager de la base de loisirs - Modification 1 au marché 2022-07 - LOT N°2 éclairage

Il a été décidé :

- signer une modification n°1 avec l'entreprise SOMELEC, 1153 avenue du Docteur Schweitzer – 45200 - AMILLY ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus-value

Suite au recalage du projet, un ancien câble d'alimentation (plus au norme) a été découvert. Alimentant les candélabres du pont. Il a été décidé de le changer.

Incidence Financière

| | |
|-----------------------------|---------------|
| - Montant initial du marché | 88 981,00€ HT |
| - Montant de l'avenant | 1 290,00 € HT |
| - Nouveau montant du marché | 90271,00 € HT |

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP/CL 04/2023 – Marche à procédure adaptée - Travaux d'aménagement paysager de la base de loisirs - Modification 1 au marché 2022-08 - LOT N°3 espaces verts

Il a été décidé :

- de signer une modification n°1 avec l'entreprise SAUVEGRAIN Paysage, 79 rue de Paucourt-45200 AMILLY ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus-value

Afin d'assurer la bonne sécurité du projet, des ganivelles ont été ajoutées au niveau de la rue de la grande prairie, afin d'éviter des intrusions sur le mail piéton.

Suite au recalage du chantier, certains arbres se sont retrouvés dans des emprises de quai ou chemin, nécessitant leur abattage.

Suite au recalage du projet, un potelet acier a été oublié ce qui justifie son ajout.

Incidence Financière

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| - Montant initial du marché | 271 419,09 € HT |
| - Montant de l'avenant | 6 609,62 € HT |
| - Nouveau montant du marché | 278 028,71 € HT |

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP/CL 05/2023 - Appel d'offres ouvert - Passation d'un marché public de prestation de services en assurance automobile et dommages aux biens - AVENANT 1 au marché 22/19 – Lot 1 – Dommages aux biens

Il a été décidé :

- de souscrire une modification au marché 22/19 afin de procéder avec les assurances PILLIOT pour permettre la régularisation du contrat ci-dessus référencé et d'accepter la majoration de 50% de la cotisation annuelle hors taxes à compter du 1er janvier 2023.

Prime pour 2023 : 59 267,78 € TTC

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP/CL 06/2023 – Marche à procédure adaptée - Travaux d'aménagement paysager de la base de loisirs - Modification 2 au marché 2022-06 - LOT N°1 VRD

Il a été décidé :

- de signer une modification n°1 avec l'entreprise VAUVELLE ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus et moins-value.
- Dans le cadre d'améliorer la qualité du projet, la maîtrise d'ouvrage à souhaiter améliorer la sécurité du site en allongeant la mise en œuvre des chasses roue.
- De même pour la partie Est au niveau du pont afin de qualifier l'entrée dans la rue du gué aux biches, les glissières seront remplacées des garde-corps.
- Par conséquent cela demande une mise en sécurité sur les deux sites d'intervention

Incidence Financière

| | |
|---|-----------------|
| - Montant initial du marché | 661 905,50 € HT |
| - Montant de l'avenant 1 | 12 669,50 € HT |
| - Montant du marché après avenant 1 | 675 575,00 € HT |
| - Montant avenant 2 | 42 677,00 € HT |
| - Nouveau montant du marché après avenants 1 et 2 | 718 252,00 € HT |

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP/CL 07/2023 – Marche à procédure adaptée - Travaux d'aménagement paysager de la base de loisirs - Modification 2 au marché 2022-08 - LOT N°3 espaces verts

Il a été décidé :

- de signer une modification n°1 avec l'entreprise SAUVEGRAIN Paysage, 79 rue de Paucourt- 45200 - AMILLY ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus-value

Afin d'assurer la meilleure des qualités paysagères et à la suite d'abattages complémentaires inclus dans le marché, il a été décidé de compléter le mail d'arbres en fonction des arbres abattus en plus.

Incidence Financière

| | |
|---|-----------------|
| - Montant initial du marché | 271 419,09 € HT |
| - Montant de l'avenant 1 | 6 609,62 € HT |
| - Montant du marché après avenant 1 | 278 028,71 € HT |
| - Montant avenant 2 | 6 609,94 € HT |
| - Nouveau montant du marché après avenants 1 et 2 | 284 727,64 € HT |

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

Décisions prises en matière de marchés publics et non soumises au contrôle de légalité

MP 2023-01 Marche à procédure adaptée fourniture de matériel et produits d'entretien - Avenant N°2 au marché 9/201

Il a été décidé :

- de signer une modification n°2 avec la société PROPIMEX. Contenu de la hausse des prix des matières premières et conformément à la circulaire de septembre 2022, le titulaire du marché ne pouvant vendre les fournitures à perte, il est proposé d'accepter le nouveau bordereau de prix annexé au présent avenant jusqu'au 31 Décembre 2023.

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP 2023-02 - Marche à procédure adaptée - Entretien d'espaces verts, prestations de propreté, prestations de manutention

Il a été décidé

- de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commande attribué à l'Association FRATERCITE POUR UNE REGIE DES QUARTIERS DE CHALETTE SUR LOING- 15, rue Gaston Jaillon – 45120 CHALETTE SUR LOING pour un montant compris entre 50 000 € HT minimum et 105 000 € HT maximum.

Ce marché prendra effet à partir du 17 février 2023 pour une durée de 12 mois et sera reconduit pour une période de 12 mois soit jusqu'au 16/02/2025.

MP 2023-03 - Marche à procédure adaptée - Contrat de surveillance, assistance et intervention 24h/24

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée attribué à la société AVC SECURITE, 23 Avenue des droits de l'homme - 45000 ORLEANS pour un montant annuel de 17 010,00 € HT

Ce marché prendra effet à partir de la date de notification pour une durée de 12 mois et sera reconduit tacitement pour des périodes de mêmes durées.

MP 2023-04 - Marché à procédure adaptée - Contrat de surveillance, assistance et intervention 24h/24

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée attribué à la société AVC INTERVENTION, 7, rue du Greffoir - 45000 ORLEANS pour un montant annuel de 10 254,00 € HT

Ce marché prendra effet à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023 et sera reconduit tacitement pour des périodes de mêmes durées.

MP 2023-05 – Marche à procédure adaptée - Vérification maintenance du parc d'extincteurs et fourniture de petit matériel concourant à la sécurité incendie des ERP

Il a été décidé :

- de souscrire un marché en procédure adaptée à bons de commande relatif à la vérification, maintenance du parc d'extincteurs et à la fourniture de petit matériel concourant et à la sécurité incendie des ERP de la ville de Chalette-sur-Loing attribué à l'entreprise Association Régionale de Lutte contre l'Incendie (ARLI), 17 rue de Chantecoq - 89100 SENS pour un montant compris entre 3.000 € HT minimum et 10.000 € HT maximum.

L'exécution des prestations commencera dès réception de la présente notification pour une durée de 12 mois. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

MP 2023-06 – Marche à procédure adaptée - Fourniture de matériel et produits d'entretien avenant n°3 au marché 9/202

Il a été décidé :

- de signer une modification n°3 avec la société DAUGERON. Compte tenu de la hausse des prix des matières premières et conformément à la circulaire de septembre 2022, le titulaire du marché ne pouvant vendre les fournitures à perte, il est proposé d'accepter le nouveau bordereau de prix annexé au présent avenant jusqu'au 30 Juin 2023

Le titulaire s'engage à fournir pour le dernier semestre du marché le nouveau Bordereau des prix proposés au plus tard le 16 juin 2023.

| Référence | Unité | Désignation | Prix achat | Pv négocié au BPU (revalorisé de 5%) | Prix revalorisé |
|-----------|-----------------|---|------------|--------------------------------------|-----------------|
| | | LOT 2 | | | |
| '005718 | Aérosol 500ml | BOMBE DECAPANT FOUR KING 500ML | 2,41 € | 2,40 € | 2,85 € |
| 121567 | Aérosol 750ml | BOMBE DESODORISANT EXOTIQUE SOPROMODE 750ML | 2,18 € | 2,35 € | |
| '058472 | Aérosol 750ml | BOMBE INSECTE RAMPANT PUCK 750ML | 3,03 € | 3,17 € | 3,50 € |
| '058471 | Aérosol 750ml | BOMBE INSECTE VOLANT PUCK 750ML | 2,73 € | 2,84 € | 3,25 € |
| '005728 | Aérosol 750ml | BOMBE SHAMPOING MOQUETTE KING 750ML | 3,41 € | 3,45 € | 4,00 € |
| 527761 | Bidon 5l | DESTY DECAPANT SANS RINCAGE 5L | 6,88 € | 7,64 € | |
| 527886 | Bidon 5L | DESTY VITRES ET SURFACES 5L | 3,73 € | 3,00 € | 4,45 € |
| 053918AO | Carton 6x1l | SAVON KCS MOUSSE SCOTT CONTROL ECOLABEL 1L X 6 | 39,31 € | 37,49 € | 46,25 € |
| 527839 | Flacon 1L | DESTY CREME A RECURER 1L | 1,57 € | 1,62 € | 2,20 € |
| 061188AO | Carton 6x1l | SAVON KCS MOUSSE ANTI. BAC FOAM SOAP SCOTT KLEENEX 1L X 6 | 58,95 € | 52,92 € | 69,35 € |
| | | <i>remplacé par</i> | | | |
| 504821 | Carton 6x2l | SAVON DEB ATELIER CREME SWARFEGA ORANGE 2L PAR 6 | 55,95 € | 49,14 € | 65,00 € |
| 505195 | Sac 15kg | SEL ADOUCISSEUR AXAL PRO 15KG | 4,82 € | 4,37 € | 5,60 € |
| 122162 | Bidon 20l | MEGA 1 LESSIVE LIQUIDE ECOLABEL 20L | 81,92 € | 84,08 € | 96,00 € |
| '061899 | Bidon 22kg | MEGA 8 ADDITIF DE BLANCHIMENT/DESINFECTANT 22KGS (20L) | 60,84 € | 63,34 € | 72,00 € |
| 120330 | Bidon 25kg | MEGA 7 RENFORCATEUR ALCALIN/SEQUESTRANT 25KGS (20L) | 54,90 € | 55,15 € | 65,00 € |
| '061895 | Bidon 20kg | MEGA 9 ASSOUPLEISSANT DESINFECTANT 20L | 44,09 € | 49,14 € | |
| 514817 | Bidon 5l | EAU DEMINERALISEE 5L | 1,50 € | 1,74 € | |
| 531283 | Bidon 5L | OPTIMAX TASKI SANI 4 EN 1 PLUS PAE 4 EN 1 BIDON 5L | 10,62 € | 12,50 € | |
| 531271 | Colis 6x750ml | OPTIMAX TASKI SANI 4 EN 1 PLUS PAE 4 EN 1 750ML PAR 6 | 16,24 € | 19,02 € | |
| 527765 | Flacon 1L | INOVEO SOLS & SURFACES DESINF. ULTRA CONC 1L | 3,72 € | 4,37 € | |
| 527882 | Bidon 5kg | DESTY DEGRAISSANT DESINFECTANT ALIM. CONC. EN14476 (48) 5KG | 8,26 € | 10,17 € | |
| 527844 | Bidon 5L | DESTY PLONGE MANUELLE 5L | 4,30 € | 3,11 € | 4,85 € |
| 527880 | Bidon 5kg | DESTY PLONGE MANUELLE DESINFECTANT ET DEGRAISSANT 5KG | 7,22 € | 6,96 € | 7,55 € |
| 527881 | Bidon 5kg | DESTY GEL NETTOYANT DECAPANT FOUR AVEC PISTOLET 5L | 11,11 € | 7,65 € | 11,35 € |
| 527875 | Bidon 20kg | DESTY LIQUIDE LAVAGE VSL TTES EAUX ECOLABEL 20KG | 34,44 € | 27,30 € | 38,15 € |
| 530705 | Seau 150 | PASTILLE LAVE-VAISSELLE TOUT EN 1 PRO PP SEAU 150 | 13,86 € | 15,46 € | |
| 527702 | Bidon 5L | OPTIMAX CHLORE FRUITS ET LEGUMES 5L | 9,26 € | 11,30 € | |
| | | <i>remplacé par</i> | | | |
| 509220 | Bidon 5kg | DESTY GREEN SWAN LIQUIDE RINCAGE VAISSELLE TOUTES EAUX 5L | 8,41 € | 6,75 € | 9,90 € |
| 535640 | Bidon 5L | DESTY DETARTRANT RENOVATEUR AC DE 5L | 9,22 € | 8,19 € | 10,85 € |
| 527873 | Seau 10kg | DESTY RENOVATEUR VAISSELLE ALCALIN SEAU 10KG | 32,03 € | 25,70 € | 34,00 € |
| 514694 | Flacon 1L | POLLET CANAL ODOR TRAITEMENT CANALISATIONS DEBOUCHEUR 1L | 4,40 € | 5,68 € | |
| | | POUR DQE LOT 2 | | | |
| 114908 | Colis 6x0,5l | GEL HYDRO-ALCOOLIQUE SANITIZER FLACON POMPE 500ML PAR 6 | 15,21 € | 33,39 € | |
| 117800 | Carton 12x500ml | SAVON MAINS A L'ALOE VERA FLACON POMPE 500ML PAR 12 | 17,82 € | 22,68 € | |
| '005855 | Aérosol 150ml | BOMBE AUTOPERCUANTE BACTERICIDE DESODOR FOGGER U2 150ML | 4,19 € | 5,54 € | |
| 527766 | Carton 6x750ml | INOVEO DETERGENT DESINFECTANT SURFACES HAUTES 750ML PAR 6 | 14,76 € | 24,16 € | |
| 524423 | Carton 6x750ml | PURELL DESINFECTANT SURFACES ALIM. 750ML ECOCERT PAR 6 | 20,90 € | 33,08 € | |
| 527832 | Bidon 5L | DESTY DETERGENT DESINFECTANT AC DE 5L | 23,65 € | 35,49 € | |
| 530289 | Boite 200fts | LINGETTE PURELL DESINFECTANTE SR ALIMENTAIRE BTE 200FTS | 5,52 € | 7,06 € | |

CLAUSE GENERALE

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP 2023-07 – Marche à procédure adaptée – Transport d'enfants et autres prestations de transport collectif

Il a été décidé :

de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commande attribué à la société « LES CARS FRAIZY », Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS pour un montant maximum.210 000 € HT pour la durée du marché.

Ce marché prendra effet à partir du 1er Avril 2023 pour une durée de 24 mois soit jusqu'au 31/03/2025.

MP 2023-08 - Marche à procédure adaptée - Fourniture de matériels ergonomiques

Il a été décidé

- de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commande attribué à la société SASU PRODIM - ZI Les Estroublans – 29 bld de l'Europe – BP 30216 – 13746 VITROLLES Cedex pour un montant maximum de 40.000€ HT

Ce marché prendra effet à partir de la date de notification jusqu'au 31 Décembre 2023.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL*

et le compte-rendu de la présente délibération ont

été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12

du CGCT,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.*

.....
Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.

